

LA SENTINELLE

Rédaction : Rue de la Balance 6

Journal économique et social

Administration : Rue de la Balance 6

ABONNEMENTS

Un an Fr. 8 —
Six mois » 4 —
Trois mois » 2 —

paraissant à la Chaux-de-Fonds, le Mardi, le Jeudi et le Samedi

ANNONCES

10 cent. la ligne ou son espace
Pour les petites annonces en dessous
de 6 lignes, 60 cent. pour trois fois.

Organe du parti ouvrier suisse

Réclames : 30 centimes

Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus

Sixième année. — N° 127

Rédacteur responsable : WALTER BIOLLEY

Jeudi 31 octobre 1895

Voulez-vous accepter la revision
constitutionnelle relative à l'organi-
sation nouvelle de l'armée ?

Non ! Non ! Non !

et encore

NON !

Aux Non-Soldats !

Les képis dorés, qui projettent de
faire une armée modèle, comptent sur
la négligence et l'indifférence d'une
quantité de citoyens exempts du ser-
vice militaire, pour l'emporter diman-
che prochain.

Ils s'adressent aux officiers et sous-
officiers, invoquent la camaraderie de
corps, les privations et les souffrances
endurées en commun, les heures de
répit et de gaieté passées au bataillon,
tous les liens qui créent entre hom-
mes de cœur une solidarité morale et
ils ne craignent pas d'affirmer — comme
on l'a dit dans une réunion de sous-
officiers, à ce que rapporte l'*Impar-
tial* — « que ce serait une honte et une
indignité s'ils se trouvaient des officiers et
des sous-officiers capables de voter **non** di-
manche. »

Ce qui est une honte et une indi-
gnité, c'est un langage pareil. Et tout
en félicitant le lieutenant qui n'a pas
craint de compromettre son avance-
ment « en revendiquant pour les op-
« posants le droit d'affirmer leur pa-
« triotisme au même titre que les re-
« visionnistes », nous aimons à croire
qu'ils seront nombreux ceux des sous-
officiers et officiers qui ne se laisse-
ront pas brider de cette façon et qui
affirmeront leur attachement à la patrie
en s'opposant à l'introduction d'une
armée monarchiste dans notre pays
républicain.

Quant aux soldats, leurs sentiments
sont connus. Ceux qui furent malmenés
et mal nourris au dernier rassem-
blement de troupes n'ont que faire des
tirades. Tous ceux que nous avons en-
tendus — et qui y ont passé — ne
changeront pas d'idée et tel lieutenant-
colonel qui écrit à la *Suisse libérale* pour
relever le moral de ses soldats, traiter
de peccadilles les souffrances et les
fatigues du dernier rassemblement,
perd bien inutilement son temps. C'est
leur propre sort que les soldats ont
entre leurs mains et s'ils ont quelque
mémoire, ils sauront évidemment ri-
poster par un énergique « halte-là ! »
à ceux qui voudraient les mieux do-
miner et les davantage asservir.

Nous nous adressons donc plus par-
ticulièrement aux non-soldats, à ceux
qui ne connaissent rien des écœure-
ments et des sujétions de la vie mili-
taire, à ceux tout spécialement qui se-
raient tentés de croire que la question
de la revision leur est indifférente et

nous leur crions de toutes nos forces :
— Garde-à-vous !

Ce qui a trait à l'armée suisse inté-
resse évidemment chaque électeur, non
pas seulement parce que cette ques-
tion est absolument liée à la défense
du sol, à la sauvegarde de nos institu-
tions démocratiques, mais parce qu'elle
atteint chacun de nous comme contri-
buables.

On dira évidemment que nous mê-
lons dans cette affaire des préoccupations
inférieures et que nous parlons gros
sous. Nous ne faisons qu'imiter en
cela les promoteurs de la revision des
articles constitutionnels. Ceux-ci ont
su fort bien intéresser les cantons à
leur coup de main sur l'armée, en leur
réservant la moitié du produit des taxes
d'exemption.

La moitié du produit des taxes
d'exemption... alors qu'à n'en pas douter
il faudra près de 60 millions, pour ra-
cheter leurs casernes et leurs arse-
naux aux cantons qu'en possèdent et
alors qu'on prévoit une augmentation
annuelle de 5 6 millions sur les dé-
penses militaires...

Non-soldats, gare à vos poches !
Le Conseil fédéral qui a manifesté
l'intention de prolonger la durée du
service militaire n'a pas oublié les
exemptés. *A durée de service prolongée
correspondra une augmentation de taxes
proportionnelle*, cela est évident.
Agir autrement serait injuste d'ail-
leurs.

Vous voyez bien qu'en dehors de
votre devoir de solidarité envers ceux
qui font du service militaire et que
vous ne pouvez, vous ne devez pas
laisser exposer aux tyrannies de quel-
ques gros plumets — c'est votre inté-
rêt personnel qui doit vous dicter votre
ligne de conduite.

Pour ne pas accroître votre taxe,
citoyens qui êtes exemptés du service
militaire, vous voterez **non** dimanche.

Et vous qui, ayant dépassé la limite
d'âge, ne faites pas de service et ne
payez pas de taxe d'exemption, vous
n'oubliez certainement pas que la
Confédération couvre ses dépenses prin-
cipalement par le produit des péa-
ges fédéraux perçus à la frontière
suisse.

Vous vous souviendrez que la Con-
fédération perçoit de cette façon envi-
ron 40 millions par an. Quarante mil-
lions de francs à répartir sur trois
millions d'habitants, le calcul est sim-
ple. Cela fait plus de *treize francs* par
tête de population. De telle sorte
qu'un ménage avec trois enfants paie
à la Confédération fr. 65,— par an. Il
paie 78 francs, 91 francs, 104 francs,
s'il y a quatre, cinq, six enfants.

Pères de familles, écrasés par la
lourde charge d'une nombreuse fa-
mille, par des loyers exorbitants, vous
dont le salaire est insuffisant et dé-
gringole chaque jour, vous n'ignorez
pas que si la vie est chère, c'est qu'il
faut des millions à la Confédération
pour son armée et pour les gros trai-
tements de ceux qui la commandent.

Plus on met de luxe et de panaches
dans l'armée, plus on dépense de mil-
lions. Ces millions sont formés grâce

aux sous prélevés à la frontière sur
les objets qui entrent chez nous et
qui nous sont indispensables.

Ceux donc qui veulent une armée
modèle n'entendent pas seulement ar-
rachier des milliers de citoyens à leurs
occupations et les priver de gain pen-
dant des semaines, ils veulent encore
que ce soient les pauvres diables qui
fassent tous les frais de cette armée.

Réfléchissez donc bien avant de dé-
poser votre bulletin dans l'urne. Ceux
qui ont toujours à la bouche le beau
mot de patrie, voyez-les ! Ne sont-ils
pas tous à l'abri du besoin et la pa-
trie qu'ils défendent n'est-elle pas celle
qui leur donne des places et de gros
traitements ?

Consultez, vous aussi, vos intérêts,
et alors vous ne serez plus des dups ;
vous voterez avec fierté et indé-
pendance

NON

W. B.

A Terre !

Les journaux suisses, qui ne con-
naissent de la politique française que
ce que leur en dit le *Temps*, du séna-
teur Hébrard — un homme qui a quan-
tité de raisons, paraît-il, pour ne pas
lever certains voiles — les journaux
de la Suisse française ne cachent pas
leur étonnement de la chute du minis-
tère Ribot.

Pour avoir lu que M. Ribot était
souple comme un jonc et flexible comme
un roseau, ils s'imaginaient sans doute
qu'il s'inclinerait toujours.

Il lui a fallu rompre.

Ce qui les confirmait dans cette idée,
c'était le vote au sujet des affaires de
Carmaux. Le gouvernement français
ayant évité ce premier écueil, il sem-
blait à nos bons bourgeois que tout
danger était évité. Pour tout homme
un peu renseigné sur les choses de
France, le vote à l'égard de Carmaux
n'était que le prélude d'un ouragan.
La majorité du Parlement aurait fait
la part trop belle aux socialistes si elle
avait renversé le cabinet sur une ques-
tion de conflit de travail.

Suivant les traditions parlementaires,
M. le Président de la République fran-
çaise eut dû appeler à lui pour con-
stituer le ministère soit Millerand, soit
Jaurès. Quoique le parti socialiste fran-
çais marche à pas de géants, la France
n'est malheureusement pas encore cou-
dite à ses destinées par des hommes
soucieux de justice et pénétrés des
sentiments d'égalité républicaine et des
devoirs de solidarité sociale — tels
que les deux leaders du groupe so-
cialiste.

Le ministère est tombé sur une ques-
tion de moralité. Il n'a pas voulu s'as-
socier à la Chambre qui lui demandait
de faire la lumière complète sur l'af-
faire des chemins de fer du Sud. Il est
tombé à la suite de l'interpellation et
d'un ordre du jour d'un socialiste, Gus-
tave Rouanet.

Après avoir couvert de son patro-
nage le contrefacteur Ressayguier, les
magistrats d'Albi, le procureur Ber-
nard, le mouchard Cordel, opposé aux

affirmations de quatre députés les dé-
négations mensongères d'un policier,
s'être associé aux perquisitions scan-
daleuses commises dans l'Hôtel Mala-
terre, à la fouille de Jaurès, le cabinet
Ribot s'est refusé à poursuivre toutes
les responsabilités.

Traiter des honnêtes gens comme
des malfaiteurs et se refuser à pour-
suivre les gros voleurs jouissant d'une
haute situation, d'un traitement fixe ou
à les châtier comme ils le méritent,
voilà de plus en plus le double jeu
des gouvernants bourgeois dans tous
les pays du monde.

L'or est Dieu et les dirigeants sont
ses prophètes.

Confédération suisse

Parti socialiste-démocrate de la Suisse.

Chers collègues !

Pour établir la liste des tractandas de
l'Assemblée générale du parti qui aura
lieu à Berne, suivant décision de la der-
nière assemblée, et à une époque que nous
ferons connaître ultérieurement, nous in-
vitons toutes les organisations adhérentes
et tous les collègues à nous envoyer des
propositions jusqu'au 10 novembre au
plus tard.

A cette occasion, nous annonçons qu'à
la suite de complications survenues à la
dernière réunion, le nombre des délégués
doit être compté à raison des membres
payants.

Il est donc expressément recommandé
de régulariser la situation avec le caissier
avant l'assemblée.

Salut socialiste.

Soleure, le 25 octobre 1895.

La Commission d'action.

Chemins de fer. — Le département fé-
déral des chemins de fer a soumis au
Conseil fédéral un nouveau projet de loi
sur la comptabilité des chemins de fer,
modifiant la loi de 1882.

Le Conseil fédéral commencera le 14
novembre la discussion du projet d'assu-
rance qui vient de lui être soumis par le
département de l'industrie.

Le Conseil fédéral soumet aux Cham-
bres le budget de l'administration des al-
cools pour l'année prochaine, prévoyant un
bénéfice net de 5,045,000 fr.

— La conférence entre les délégués du
gouvernement italien et du Conseil fédé-
ral pour terminer l'accord sur le perce-
ment du Simplon aura lieu le 4 novem-
bre à Berne. Le ministre d'Italie et le
commandeur Ferrucci représenteront l'Ita-
lie ; du côté suisse il y aura MM. Zemp,
Lachenal et Hauser.

NOUVELLES DES CANTONS

GENEVE. — Le *Journal de Genève*
parle comme d'une fable du projet d'ali-
menter Paris avec l'eau du Léman :

« Il paraît, dit-il, que ce projet, qui du
reste n'a rien de nouveau, cause une émo-
tion profonde, non seulement en Suisse,
mais aussi en France, dans les régions ri-
veraines du Rhône. Nous ne pensons pas
qu'il vaille la peine de s'émouvoir. Évi-
demment on ne pourrait enlever au lac
de Genève un volume d'eau aussi consi-
dérable que celui dont on parle sans l'as-
sentiment des gouvernements français et

suisse; il va de soi que, si l'abaissement du niveau était sensible du côté suisse, il le serait également sur la rive française et tout le long du cours du Rhône, et que les habitants de Thonon et d'Evian, comme ceux de Bellegarde, de Seyssel, etc., ne manqueraient pas de se plaindre. Mais il n'y a pas lieu de se mettre en peine. Le projet d'adduction, qui fait le plus grand honneur aux ingénieurs, à leurs calculs et à leur imagination, est fort beau sur le papier; il n'a aucune chance d'être exécuté. C'est pourquoi nous n'avions pas même cru devoir en parler jusqu'à présent. >

VAUD. — On a découvert, sur le coffre fort de la recette d'Yverdon, de nombreuses traces laissées par les outils des voleurs. Ceux-ci ont fait un siège complet de ce meuble, en l'attaquant de tous côtés. Heureusement, le temps dont ils ont pu disposer ne leur a pas permis d'arriver à leurs fins, ce qui n'était d'ailleurs pas chose aisée. Les trois individus arrêtés à Corcelles et écroués actuellement à l'Evêché, ont été reconnus pour être les auteurs du vol d'Yverdon. M. Baudin, receveur, a reconnu un rouleau de pièces démontées et différents objets trouvés sur eux et lui appartenant. Pendant qu'ils stationnaient à la gare d'Yverdon, sous la surveillance des gendarmes, plusieurs personnes ont déclaré avoir vu l'un ou l'autre de ces individus, ici ou là dans la dernière quinzaine.

Le trio sera très probablement jugé à Cossonay. C'est dans ce district qu'ont eu lieu le plus grand nombre de vols et l'attentat le plus grave (affaire de La Sarraz).

Vendredi, un des principaux agresseurs du chef du gare Dufey a été amené à La Sarraz. Il était escorté d'un gendarme; une foule de personnes étaient accourues pour le voir au passage; M. Dufey, ainsi que le détenteur du Café de tempérance, auraient, dit-on, reconnu comme le coupable l'individu soupçonné.

Après vérification des affaires de la banque Monastier à Nyon, cette banque est déclarée en faillite. Le passif dépasse un million.

BALE-VILLE. — Un brave maçon italien, qui se disposait à rentrer dans sa patrie s'est endormi mardi soir, en attendant le départ de son train, dans une salle d'attente de la gare du Central à Bâle. Quand il se réveilla, l'ouvrier constata qu'une somme de 300 fr., toutes ses économies de l'été, lui étaient enlevées par un habile pickpocket pendant son sommeil.

Le Tribunal de police de Bâle-Ville vient de punir de trois mois de prison un individu qui avait mis à mort un chat d'atroce façon. Le misérable avait pris l'animal par la tête et par la queue et replié le corps en arrière jusqu'à ce que se brisât l'épine dorsale.

Cette brute n'a vraiment pas volé son châtement.

Nouvelles jurassiennes

Bienne. — Hier soir a eu lieu une grande assemblée populaire à la Tonhalle, sous les auspices de l'Union ouvrière. Seydel y a parlé pendant plus d'une heure et demie et y a exposé tous les motifs qui militent en faveur du rejet de la revision des articles militaires. Après lui, M. Z'graggen, procureur général du canton et M. Reymond, député de Bienne (ce dernier en français) ont aussi préconisé le rejet de cette revision. Plusieurs orateurs ont encore pris la parole, contre et pour la revision, parmi les partisans nous citerons MM. Will, lieutenant-colonel, Stauffer, major, Lienhard, capitaine, et Tanner, député de Bienne. Il n'y a pas eu de votation et je crois que l'assemblée était à peu près partagée. C'est dimanche que Bienne donnera sa réponse et nous sommes pour ainsi dire certains qu'elle sera négative.

Nouvelles étrangères

FRANCE. — Pour Carmaux. — La 71^e liste de la *Petite République* se monte à 1246 fr. 63 et le total des sommes recueillies par elle à 75,558 fr. 01.

Démision du ministère. — La Chambre française a adopté lundi en ordre du jour de M. Rouanet, socialiste, les ministres ont immédiatement quitté la salle, allant à l'Élysée remettre leur démission.

Voici des seuls détails: M. Rouanet a interpellé le gouvernement au sujet de l'affaire des chemins de fer du Sud. Il a demandé qu'une lumière complète soit faite sur cette affaire, afin d'écarter définitivement les soupçons qui planent sur des membres du Parlement.

Répondant à M. Rouanet, le ministre a déclaré que, dans l'affaire des chemins de fer du Sud, tous les coupables ont été poursuivis. On n'a trouvé dans le dossier aucun nom de député, à l'exception de ceux, bien connus, qui ont participé régulièrement aux syndicats d'émission et dont il rappelle les noms, déjà publiés par les journaux.

La Chambre a adopté, à l'unanimité de 518 votants, la discussion étant close, un ordre du jour de M. Habert portant qu'il convient d'interdire aux membres du Parlement de participer à des syndicats financiers.

M. Rouanet propose ensuite un ordre du jour exprimant la volonté d'obtenir une lumière complète, imposant au ministère l'obligation de poursuivre toutes les responsabilités et de communiquer à la Chambre le rapport de M. Flory.

M. Ribot combat cet ordre du jour. Il déclare qu'après les débats qui viennent d'avoir lieu, la communication du rapport Flory lui paraît sans utilité. L'œuvre de la justice est accomplie: il n'y a pas à y revenir.

L'ordre du jour Rouanet est adopté dans sa première partie — c'est-à-dire jusqu'à la demande de communication du rapport Flory — par 275 voix contre 196. La seconde partie est ensuite adoptée par 320 voix contre 211.

Les ministres quittent la salle aux applaudissements ironiques de l'extrême gauche. La séance est levée.

Dans le scrutin de l'ordre du jour Rouanet, la majorité se compose de 126 radicaux, 65 socialistes, 56 membres de la droite, 16 ralliés et 30 républicains de gouvernement.

La minorité est presque exclusivement composée de républicains de gouvernement, et de ralliés, et, de plus, de 8 radicaux et de 6 membres de la droite.

Le nombre des abstentions a été de 73; celui des absents avec congé de 32.

(Correspondance particulière de la *Sentinelle*)

Paris, le 29 octobre 1895.

Jaurès a développé au milieu d'un grand calme son interpellation sur Carmaux. Il a tenu la Chambre pendant près de deux jours sous le charme de sa parole éloquente. Plusieurs passages de son discours, dans lequel il a retracé l'histoire de la question, ont été soulignés par les applaudissements de la gauche avancée et de la gauche progressiste. Il a terminé en demandant l'arbitrage de M. Brisson, président de la Chambre, qui s'est déclaré prêt à accepter si la Chambre le désignait, mais le ministre Leygues a refusé cet arbitrage, et dit que la grève est pour ainsi dire terminée, ce qui est complètement faux.

M. Ribot, après avoir engagé la Chambre à ne pas voter l'arbitrage a attaqué violemment Jaurès pour son attitude à Carmaux.

La Chambre a voté, par 277 voix contre 214, un ordre du jour ainsi conçu:

« La Chambre, considérant que les ministres n'ont d'autre mission que celle d'assurer l'ordre et la liberté du travail, approuve les déclarations du gouvernement et passe à l'ordre du jour. »

Le gouvernement a eu gain de cause, mais devra donner des ordres au préfet du Tarn afin de chercher les moyens de trouver du travail aux ouvriers de Carmaux. Une entrevue a déjà eu lieu avec le Comité de la grève; j'en ignore le résultat. Jaurès, Gérauld-Richard et Viviani sont partis pour Carmaux. Espérons qu'enfin on fera rendre les pouces à cet infâme Rességuier.

Voici le texte du traité de Madagascar arrêté samedi après-midi à Paris:

La reine accepte le protectorat français avec toutes ses conséquences. La France représentera Madagascar dans toutes ses relations extérieures. Le résident français sera chargé des rapports avec les autres puissances étrangères et de toutes les questions intéressant les étrangers à Madagascar. La France maintiendra à Madagascar les forces nécessaires à son protectorat. Le résident français contrôlera l'administration intérieure. La reine s'engage à procéder à des réformes intérieures; elle ne pourra contracter aucun emprunt sans l'autorisation de la France.

Il ne sera pas présenté aux Chambres avant le 20 novembre.

Le gouvernement, ainsi que je le disais dans mes dernières lettres, n'a pu résister à ces attaques répétées et il est tombé lundi à la suite du vote sur l'interpellation Rouanet, relative aux chemins de fer du sud. La première partie de l'ordre du jour présenté par lui a été adoptée à une grande majorité 275 contre 196 et la seconde par 320 contre 211. Après cet éclatant démenti de la Chambre, les ministres se sont retirés aux applaudissements unanimes de l'extrême-gauche et se sont rendus de suite porter leurs démissions au président de la République. Celui-ci sera quelque peu embarrassé pour former un nouveau cabinet. En tous cas, leurs successeurs feront bien de méditer la leçon que les ministres sortants ont reçu du groupe socialiste.

Encore quelques volées comme celle-là et l'opportunisme aura vécu. *Hector.*

HOLLANDE. — Il y a cinq ans, en 1890, à Kimsward, village de Frise (Hollande), le consistoire de l'Eglise réformée a divisé une propriété en vingt-huit parties, qu'il a louées à des ouvriers. Au commencement de 1895, le même consistoire a acheté un nouveau terrain pour le louer de la même manière. A l'expiration du bail, les vingt-huit premiers lots ont été reloués aux mêmes personnes et tout le nouveau terrain a été affermé à un prix raisonnable par d'autres amateurs, de sorte que le consistoire a maintenant quarante-huit locataires. A Arun, village voisin de Kimsward, la société d'une caisse d'épargne a également loué du terrain aux ouvriers, auxquels elle procure même les engrais. Propriétaires et locataires sont enchantés les uns des autres et trouvent ce système avantageux pour tous.

CHRONIQUE NEUCHATOISE

?

La *Suisse libérale* rend compte dans son numéro de lundi, avec un louable effort d'impartialité, des motions et interpellations déposées dans la dernière session du Grand Conseil par les députés socialistes.

Lorsqu'elle en arrive à la thèse soutenue par M. Monnier, savoir que M. J. A. Dubois étant fonctionnaire judiciaire ne peut être destitué que par un jugement, la *Suisse libérale* commente — en note de la rédaction — cette argumentation de la façon suivante:

M. Monnier fait ici une erreur. Ce sont les magistrats de l'ordre judiciaire qui ne peuvent être destitués qu'en vertu d'un jugement. Quand aux simples greffiers, ils peuvent être destitués sans jugement par le Conseil d'Etat qui les nomme.

Sans être aussi affirmatifs, nous avons déjà fait remarquer que le greffier des prud'hommes était un fonctionnaire hybride, touchant par un côté à l'ordre judiciaire et appartenant d'autre part au pouvoir administratif, puisqu'il est nommé par le Conseil d'Etat.

La *Suisse libérale* nous apprend aujourd'hui que M. Monnier a commis une erreur en affirmant que M. J. A. Dubois ne pouvait être destitué que par un jugement. Si la majeure partie de l'argumentation du Conseil l'Etat reposait sur une idée erronée, on voit sur quel terrain peu solide il se plaçait pour dé-

fendre son fonctionnaire et pour le maintenir en place.

Nous serions curieux de savoir si, en présence d'une affirmation aussi nette que celle de la *Suisse libérale*, M. le chef du Département de justice maintient l'interprétation qu'il a donné d'un texte constitutionnel et si le Conseil d'Etat, au nom duquel il parlait, envisage qu'un greffier de Tribunal, nommé par le pouvoir exécutif, ne peut être révoqué que par un jugement.

Conseil d'Etat. — Dans sa séance de mardi, le Conseil d'Etat a: nommé le citoyen Arthur Mathey-de-l'Etang inspecteur suppléant du bétail, à la Châtagnette, en remplacement du citoyen Ali Richard, démissionnaire; confirmé les nominations faites par les commissions scolaires suivantes: 1^o de La Sagne, de demoiselle Cécile Jeanjaquet, comme institutrice de la classe enfantine; 2^o d'Enges, du citoyen Jules Boiteux, comme instituteur de la classe supérieure mixte; 3^o de Cernier: a) de demoiselle Bertha Veuve, comme institutrice de la III^e classe primaire mixte; b) de demoiselle Marie Grassi, comme institutrice de la IV^e classe primaire mixte; c) de dame Lina Dällenbach, comme institutrice de de la classe mixte de Derrière Pertuis.

Le Locle. — Appelé à donner une conférence au Locle, notre rédacteur Walter Biolley a exposé avec beaucoup de succès devant un nombreux auditoire, qui l'a fort applaudi, mercredi soir au Café Schlappi, les raisons qui devaient engager les électeurs et les contribuables à voter *non* le 3 novembre.

Au Locle, une majorité de rejetants se dessine de plus en plus. Il a été créé pour la circonstance une musique spéciale qui précédera le cortège des antirevisionnistes dimanche.

La société des officiers neuchâtelois, réunie dimanche après-midi à Corcelles, a discuté l'attitude à prendre à l'égard de la revision militaire. L'assemblée a d'abord rejeté une proposition de ne pas entrer en matière, pour des considérations de discipline. M. le colonel David Perret s'est prononcé contre la revision, M. le major Eugène Borel pour. Finalement, l'assemblée a voté par 43 voix contre 8 et 13 abstentions, une résolution présentée par M. le lieutenant-colonel Courvoisier, au nom de la section de Chaux-de-Fonds, et approuvant la revision militaire, en réservant la question de la prolongation de la durée du service.

Chronique locale

Les misérables! — On nous écrit sous ce titre:

Le *National suisse* à deux reprises mentionne les mots de « canaille » et de « crapule » prononcés par un député ouvrier au Grand Conseil. Il oublie — et pour cause — de dire que ce même député a parlé de « voleurs. »

Il y a eu du reste beaucoup d'oublis dans cette session orageuse. C'est M. Comtesse qui a commencé par s'oublier le premier et qui s'est emporté outre mesure en faisant des personnalités et en traitant d'anarchistes deux députés. En ne relevant pas ces deux infractions au règlement et en ne rappelant pas à l'ordre ce conseiller d'Etat mal embouché et fauteur de désordres, M. Perrochet, président, a commis à son tour un grave oubli. Il n'est pas nécessaire qu'il réserve ses sévérités pour les socialistes. Seulement, s'il avait rappelé au respect du règlement M. Comtesse, les socialistes n'auraient pas eu à intervenir dans ce débat. Il est à peine besoin de dire et de répéter que dans le groupe ouvrier il n'existe pas un seul anarchiste et que M. Robert Comtesse altère la vérité, le sachant et le voulant, — quand il qualifie d'anarchiste celui sur lequel — par une action parallèle avec la sienne — les anarchistes tombent le plus. Personne n'ignore à la Chaux-de-Fonds qu'il y a un abîme entre les socialistes et les anarchistes.

Ouvriers! ne vous fournissez que chez les négociants

Puisque je tiens la plume, laissez-moi dire aussi au petit Beaujon qui se permet de vouloir donner des conseils aux députés, qu'il ferait mieux de conserver les ciseaux et d'abandonner la plume — quoiqu'il ne mérite guère l'honneur d'une rectification, je me permettrai de lui apprendre qu'une interpellation au Grand Conseil ne peut être suivie d'un vote.

Deux mots enfin et j'ai fini. Chaque fois qu'au Grand Conseil on nous attrapera violemment, haineusement et à faux, dans le but de nous déconsidérer dans l'opinion publique, j'espère qu'il se trouvera des collègues pour remettre, comme cela a été fait, les accusateurs à leur place.

Un député.

Monteurs de boîtes. On lit dans le National:

Ainsi qu'il l'avait annoncé dans la dernière session du Grand Conseil en répondant à l'interpellation de M. Girard-Gallet, M. Comtesse, chef du département de l'industrie, a réuni hier à l'Hôtel Central un certain nombre de représentants des patrons monteurs de boîtes, des directeurs de fabriques de boîtes, des fabricants d'horlogerie et des ouvriers monteurs de boîtes.

Chacune de ces catégories d'intéressés a été appelée à formuler son opinion sur l'arrêté du Conseil d'Etat refusant d'accorder des heures supplémentaires de travail dans les ateliers et les fabriques des monteurs de boîtes.

Les chefs d'ateliers ont déclaré que rêté en question, au moment où il est rendu, a plutôt gêné à notre industrie. A ce moment-là, c'est-à-dire il y a deux mois environ, les commandes affluèrent et les ouvriers faisaient défaut. Dors, les affaires se sont un peu ralenties, de sorte que l'arrêté pourrait être maintenu sans inconvénient.

Les fabricants d'horlogerie espèrent que des heures de travail supplémentaires eussent été fort utiles il y a un mois. Certaines commandes n'ont pu être exécutées, et c'est l'industrie genevoise ou l'industrie bisontine qui en ont profité. Il serait certainement désirable de pouvoir répartir les commandes sur toute l'année, mais malheureusement la chose n'est pas possible. Il faut satisfaire la clientèle étrangère, qui entend être servie promptement. Dans ces conditions, il peut être utile d'avoir à sa disposition des heures supplémentaires; aussi l'arrêté du Conseil d'Etat pourrait être rapporté, aujourd'hui encore, sans inconvénient.

Les délégués des ouvriers syndiqués

ont exprimé au contraire le désir de voir l'arrêté en question maintenu. En principe, leur syndicat est opposé à toute augmentation des heures de travail. Ils estiment même que la loi sur les fabriques ne devrait pas prévoir l'éventualité des heures supplémentaires.

Quant aux chefs de fabriques de boîtes ils pensent que le travail doit être exécuté quand il est commandé. Eux et leurs ouvriers ont pétitionné pour qu'on leur accorde au besoin des heures supplémentaires. Ils demandent qu'il soit donné suite à cette pétition.

M. Comtesse a déclaré qu'il était bien renseigné, et que le Conseil d'Etat prendrait prochainement une décision sur le sujet de l'arrêté qui a fait l'objet de la conférence.

Note de la Rédaction. — Nous ne pouvons contrôler l'exactitude de ces renseignements. Nous regrettons que M. le chef du Département de l'Intérieur n'ait pas jugé à propos de convoquer une grande assemblée. La question en valait la peine.

Dernières nouvelles

Carmaux, le 30. — Le train qui amenait Jaurès, Gérault-Richard et Viviani a été tamponné entre Laguepic et Lexos. Il y a un mort et plusieurs

voyageurs grièvement blessés. Jaurès a reçu une légère contusion au front.

— Le 30. — Voici comment le préfet du Tarn entend la conciliation:

« Rentrez à l'usine au plus tôt, les portes vous sont ouvertes. Seulement 50 ou 60 des vôtres que Ressaiguier a remplacés par des renégats resteront sur le carreau. Hâtez-vous de mettre à exécution ma proposition, sinon Ressaiguier, qui a juré de ne point capituler, va vous remplacer tous. »

Londres, le 31. — Une terrible explosion s'est produite mardi soir à 7 heures dans une maison à trois étages située dans une ruelle près du Strand. La maison s'est écroulée, les maisons avoisinantes sont fortement endommagées; les décombres ont pris feu et brûlent encore.

Dépêches télégraphiques

Berne et Vaud sont réconciliés. Près du monument Staempfli, sur les grands remparts, en public, un Mami des plus hargueux et une coquette vaudoise se sont embrassés à bouche que veux-tu, aux applaudissements des spectateurs, jeudi 24 octobre. Peut-être désire-t-on savoir que le Mami en question est un des plus hauts magistrats de la République et canton de Berne.

Café-Brasserie de la CLEF

33, rue de l'Hôtel-de-Ville, 38
Tous les samedi soir dès 7 1/2 heures 417
Souper aux Tripes

On sert pour emporter
Vins de premier choix
Se recommande, G. BIGLER.

Epicerie B. Jobin
37, rue du Progrès, 37
Vient d'arriver
FROMAGE EXTRA pour fondues
LIMBOURG double crème à 60 c. le 1/2 kilo 733
Dépôt du bleu merveilleux

SELLERIE
16 — Rue Fritz Courvoisier — 16
Réparations de voitures et traîneaux, de harnais et colliers, de sacs d'école et articles de voyage. Réparations de lits, etc. Prix très modérés. Se recommande, Imhof-Glausser.

CAFÉ-BOULANGERIE
74, Rue de la Paix, 74
Tous les lundi, dès 9 h. du matin
Gâteaux au Fromage et aux OIGNONS
Sèches au beurre et au lard
Vin blanc nouveau d'Auvergnier, sur lie, à 80 c. le litre à l'emporté 774
VIN ROUGE à 40 c. et 50 c. le litre, garanti naturel
Se recommande, G. Lüthy.
TÉLÉPHONE TÉLÉPHONE

Café de la Croix Blanche
Le soussigné à l'honneur d'annoncer à ses amis, connaissances et au public en général, qu'il vient de reprendre le Café de la Croix Blanche, Rue de la Chapelle 3. Grande salle de sociétés, pour réunions et banquets. Consommations de premier choix
Se recommande, 752
CH. STETTLER.

A louer
pour de suite ou époque à convenir
Démouille 102, un logement de 3 pièces, cuisine, corridor et dépendances.
Démouille 100, un magasin avec logement de 2 pièces, corridor et dépendances.
S'adresser à ALBERT BARTH, rue Jean Richard 27. 750

Charcuterie - Comestibles

SOCIALE
Le soussigné a l'honneur d'annoncer à l'honorable public de la Chaux-de-Fonds et des environs qu'il a ouvert
Rue Fritz-Courvoisier 6
un magasin de Charcuterie-Comestibles. Il s'efforcera, par des marchandises de premier choix et un service prompt, à satisfaire son honorable clientèle et à gagner la confiance du public en général.
Choucroute de Strasbourg et de Berne 729
Se recommande J.-And. Nyffenegger.

COMBUSTIBLES
Steff & Dubois
21 a — Rue de la Ronde — 21 a
(ancienne Brasserie Ulrich Frères)
FOYARD, les 4 stères Fr. 50 — Bois façonné rendu au bûcher
SAPIN " 40 — Foyard, les 4 stères Fr. 60 —
TRONCS sapin " 30 — SAPIN " 50 —
COKE, HOUILLE, ANTHRACITE, BRIQUETTES, TOURBE
GROS — Vente au comptant — DETAIL
Se recommandent au public par leurs marchandises de première qualité, ainsi qu'une prompte livraison. Téléphone

Passenterie NOUVEAUTÉS
Corsets CRAVATES
Léopold Robert 21
Mercerie BONNETERIE
Ganterie LAINES
Léopold Robert 21

Immense choix de Garnitures en tous genres
Galons, Marabouts, Plumes, Astrakan, Fourrures, Empiècements, Jais, Dentelles, Rubans, Boutons, Agrafes, Boucles, Cordons, Velours, Peluches, Surah, Doublures, etc. GARNITURES pour AMEUBLEMENTS. 690
PRIX MODIQUES C. Strate.
N.-B. Ancien et seul magasin faisant spécialité de garnitures en tous genres

Incontinence de l'urine
Maladies des organes génitaux
Nos médecins guérissent radicalement toutes les maladies du bas ventre, contagion, vices secrets et leurs suites, impuissance, pertes séminales pollutions, ardeur et retention d'urine, envies constantes d'uriner, inflammations, affections de la vessie, affaiblissement et irritation des nerfs, etc. Traitement par correspondance sans un dérangement dans la profession. Point de conséquence fâcheuse pour l'organisme. Discretion absolue. 5,000 guérisons. S'adresser à la Polyclinique privée à Glaris. 904

Café-Basserie de l'Abeille
83 rue de la Paix 83
A emporter
VIN depuis 30 et 40 c. le litre et au-dessus
BIÈRE excellente
SE RECOMMANDE. 758



Toujours grand choix de machines à coudre de tous les systèmes connues et renommées à des prix et conditions très avantageuses. Fouritures et pièces de rechange.
J. RABER. 626
rue du Parc 10 Chaux-de-Fonds rue du Parc 10
Imprimerie H. Schneider, Bienne

Café de la Croix Blanche

3, rue de la Chapelle, 3
Samedi, 2 novembre 1895
dès 7 1/2 heures du soir
Souper aux Tripes
Se recommande, 773
Le tenancier, Ch. Stettler.

Café de la Croix Blanche

3, rue de la Chapelle, 3
Samedi 2 novembre 1895
dès 8 heures du soir
Grande Représentation
donnée par le célèbre artiste
BELIN
DIMANCHE 3 NOVEMBRE
dès 3 heures après midi
MATINÉE
Se recommande, 772
Le tenancier, Ch. Stettler.

A vendre faute de place un lit Louis XV avec matelas crin blanc, excellent duvet, lit soigné, valant 450 fr.; pour 250 fr.; un lit sapin complet ordinaire 100 fr.; une commode polie 55 fr.; une table ronde massive à 1 pied 35 fr.; une table à coulis, 3 feuilles 70 fr.; un lit de fer neuf 35 fr.; six chaises jonc, les 6, 35 fr.; une table de nuit polie 13 fr.; une table de nuit sapin 9 fr.; un lavabo à armoire 47 fr.; un canapé parisien 30 fr. Ces meubles étant pour ainsi dire neufs seraient une occasion, vu leurs prix avantageux. — Pour les voir, s'adresser AU GAGNE-PETIT, rue du Stand 6. 778

MAGASIN DE MODES

Jémima Borel
16, Rue de la Serre, 16
Pour la Saison d'hiver, grand choix de Chapeaux pour dames et enfants.
Feutres joliment garnis depuis 2,50.
Chapeaux de velours noir et couleurs, garnitures soignées, depuis 4 fr. 75.
Chapeaux plus riches à des prix excessivement avantageux. 776
Réparations promptes et soignées

Guillocheur On demande de suite ou dans la quinzaine, un bon guillocheur, connaissant l'excentrique. S'adresser à l'Atelier Landry-Paggio. 769
AVIS A vendre de la belle sciure en gros et au détail, ainsi que de la bonne tourbe. On achète toujours les chiffons et les os, au prix de 5 cent. le kilo. — S'adresser à M. Antoine TERRAZ, rue du Parc 90.

Café-Brasserie Gostely - Pfister

Place de l'Ouest et Rue du Parc 33
Samedi 2 novembre 1895
dès 7 1/2 h. du soir 702

Souper aux tripes

Restauration à toute heure
Glisses
A vendre, à très bon compte, trois glisses à bras avec pont, dont deux petites et une plus grosse, en bon état; plus un tour aux débris. — S'adresser chez M. Hauert, Café de l'Abeille. 757

A LOUER
un MAGASIN avec appartement, de suite ou plus tard; situation des plus avantageuses. 585
Encore quelques jolis Logements. S'adresser chez M. Albert Pécaut-Dubois, rue de la Demoiselle 135.

5 Soleil 5
Jean STREIT, cordonnier
6 Industrie 6
se recommande à ses amis et connaissances, ainsi qu'au public en général, pour tout ce qui concerne sa profession. 671
Ouvrage prompt et soigné
PRIX MODÉRÉS
Toujours A VENDRE quelques chaussures neuves et d'occasion.

Boucherie-Charcuterie
Pierre Tissot
Pendant la Saison d'hiver, tous les Lundis soir et Mardis matin, BOUDIN première qualité.
Toujours bien assorti en CHARCUTERIE fraîche, salée, fumée
Choucroute de Berne. 709

On offre à louer de suite
une belle grande chambre bien meublée. 763
S'adresser Rue des Granges, 9 au 1er étage à droite.

Restaurant STUCKY
Tous les jours 706
CHOUCRUTE
avec viande de porc assortie et
Saucisses de Francfort
Tous les jours, SOUPE AUX POIS
ON SERT POUR EMPORTER

Epicerie-Mercerie

Vins, Liqueurs, Fruits et Légumes

Mme GYGAX-INÄBNIT a l'honneur d'aviser ses connaissances et le public en général, qu'elle vient d'ouvrir le

MAGASIN

5, rue du Versoix, 5

Avec des marchandises de premier choix et des prix tout à fait modérés, elle espère satisfaire sa clientèle et acquérir la confiance qu'elle sollicite.

Se recommande.

Boucherie-Charcuterie

Fritz Gygi

67, Rue du Parc, 67

J'ai l'honneur d'annoncer à ma bonne clientèle ainsi qu'au public en général, que je vendrai dès aujourd'hui du Lapin frais 1re qualité. Toujours bien assorti en viande de Bœuf, Veau et Mouton. Porc, frais salé et fumé. Saucisse à la viande, Saucisse au foie, à 60 c. et 1 fr. le 1/2 kilo. Saucisse à rôtir. Saindoux garanti pur. Boudin frais deux fois par semaine. Choucroute de Berne.

Se recommande.

C'est le moment

de faire ses provisions de

Combustibles

dans de bonnes conditions S'adresser à D. ULLMO 15, rue des Terreaux, 15

TÉLÉPHONE

Réduction de prix La loi concernant

Le travail dans les fabriques du 23 mars 1877 avec un appendice

Législation fédérale sur la responsabilité 1 vol. in 8° broché, au lieu de fr. 1 20 75 ct. — Cartoné, au lieu de Fr. 1 80, Fr. 1 20.

Envoi franco pour la Suisse contre timbres postes. Librairie anc. Hilfiker - Julliard, 22, rue du Conseil général, Genève.

Brasserie du Pont

21 Hôtel-de-Ville 21

Samedi 2 novembre 1895

dès les 7 1/2 heures du soir

Soirée musicale

On sert à manger à toute heure

Se recommande. U. GERBER.

Au Magasin d'Epicerie & Mercerie

5, Rue du Premier Mars, 5

Epicerie fine et courante, première qualité, à des prix modiques.

Bon vin de table garanti naturel, depuis 30, 35, 40 et 50 c. le litre. Dessert varié 728

Reçu un grand choix de Laines à tricoter qualités courantes et fines Mercerie à prix réduit

Conserves alimentaires des premières marques, Sardines aux tomates, Thon. Sauce tomate extra. Choucroute de Berne. — Se recommande vivement. Camille Québatte.

Epicerie-Mercerie

Vins et Liqueurs

J'annonce à mes amis et connaissances, ainsi qu'au public en général que j'ai repris le MAGASIN tenu précédemment par

M. Jules Robert-Weber

17, rue de l'Hôtel-de-Ville, 17

Par des marchandises de première qualité et des prix modérés, j'espère mériter la confiance que je sollicite.

Lait, Beurre et Fromage

Se recommande, 759

Alexandre Graber.

Place au Concours

Le Comité de l'Ecole ménagère en formation à la Chaux-de-Fonds, met au concours le poste de

Maitresse

de l'école. L'enseignement comprend une partie théorique (art culinaire et économie domestique) et une partie pratique (préparation et cuisson des aliments, lavage, repassage et entretien du linge, raccommodage des vêtements).

Les postulantes pourront être appelées à subir les examens. La préférence sera donnée à une personne capable d'enseigner la théorie et la pratique. Le traitement sera fixé par convention ultérieure.

Sur demande, le soussigné enverra copie du cahier des charges. Entrée en fonctions dans le courant de décembre prochain ou de janvier 1896.

Adresser les inscriptions jusqu'au 15 novembre au Président du Comité, M. Ed. Clerc, rue du Progrès 47 à La Chaux-de-Fonds. 766

Pour cause de changement de commerce

Liquidation complète et définitive

de tous les articles se trouvant dans les grands magasins de la

Halle aux Tissus

7, RUE DU GRENIER, 7

La Chaux-de-Fonds

Tous ces articles sont de première fraîcheur et seront vendus

à des prix exceptionnellement bon marché

Pour activer la vente et faciliter les acheteurs

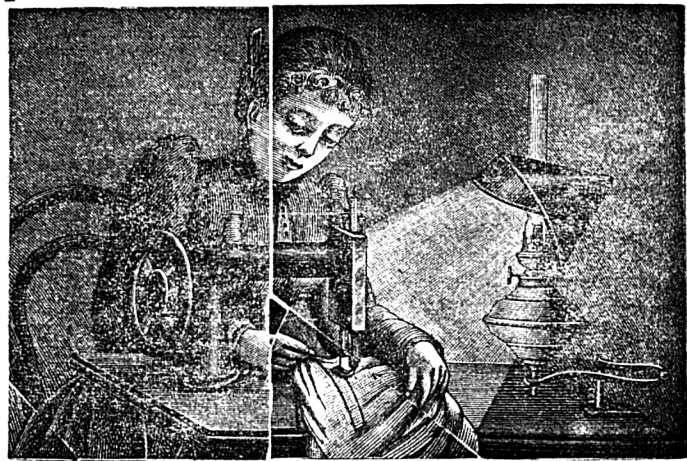
on acceptera toutes sortes de Montres et Horlogerie en échange

On achète aussi des montres pour tous pays au comptant

La maison et l'agencement sont à vendre. Excellente occasion de reprise de fonds pour un négociant actif; bonne clientèle assurée. 777

Au magasin d'articles de ménage

près des 6 Pompes, Rue de la Balance 10 a



Nouvelle lampe brevetée pour machines à coudre

Grand choix de lampes à suspension nouveaux modèles, Lampes pour magasins et cafés donnant une forte lumière, Lampes de tables en tous genres.

Quinquets brevetés et ordinaires. Fourniture et réparation de lampes. Services de table, Couteaux, Cuillers et Fourchettes.

Brosserie en tous genres.

Porcelaine, Faïence, Terre à feu très solide. POTERIE, Pots, Bocaux et jattes à confitures.

Grand choix de cristaux.

VERRERIE pour cafés et restaurants.

FERBLANTERIE, couleuses, caisses à cendres. Grand assortiment de fer émaillé, marmites, casseroles, potagers à pétrole, etc.

BAS PRIX

Verre à vitres Posage de carreaux

Se recommande 621

Antoine SOLER.

Mme Sandoz-Bergeon

20 RUE DU PARC 20

avise sa bonne clientèle qu'elle a reçu ses MODÈLES de PARIS. — Grand Choix de CHAPEAUX garnis et non garnis. — FOURNITURES DE MODES pour la saison. — Continuation LIQUIDATION des ETOFFES, CONFECTIIONS, CHAPELLERIES, GANTS, LAINAGES et MERCERIE avec 755



Mme veuve d'HEVRI BONJ annonce au public de la Chaux-de-Fonds et de ses environs qu'elle continuera les affaires de la pharmacie avec un pharmacien diplômé comme gérant. Elle se recommande vivement à ses amis et connaissances, ainsi qu'au public en général. Tous ses efforts tendront à les satisfaire.

2 — Place Hôtel-de-Ville 2 —

sous l'Hôtel de l'Aigle

DEPOT

de la Fabrique de Chaussures Kœlliken

Je me permets de vous offrir :

Bottines à élastiques pour hommes	N° 39/46 de Fr.	8 50
à lacets pour hommes (façon militaire)	" 39/46	8 50
Souliers brodequins nap. pour hommes	" 40/46	6 20
Pantoufles cuir pour hommes	" 40/46	5 20
Bottines à élastiques pour femmes	" 36/42	6 —
à boutons pour femmes	" 36/42	8 50
à lacets pour femmes	" 36/42	5 50
Souliers Molière pour femmes	" 36/42	5 —
Pantoufles cuir pour femmes	" 36/42	4 25
stramin pour femmes	" 36/42	2 50
avec élastique pour femmes	" 36/42	5 —
Bottines à lacets pour garçons	" 30/34	5 50
" 35/38	" 30/34	6 50
Souliers brodequins nap. pour garçons	" 30/34	4 50
" 35/39	" 30/34	5 50
Bottines à lacets pour fillettes	" 26/29	3 50
" 30/35	" 26/29	4 50
Bottines à lacets pour enfants	" 23/25	2 75
Souliers à lacets pour enfants	" 19/23	2 50
Souliers bébé, oreilles et Richelieu	" 17/22	1 50

Chaussures en tous genres

Le magasin de vente se trouve

2 — Place Hôtel-de-Ville — 2

Confections

pour DAMES

AU LOUVRE

Tissus & Nouveautés

pour ROBES

(Jacques MEYER)

22, rue Léopold-Robert, 22

La Chaux-de-Fonds

Dès Lundi 14 Octobre, grande mise en vente de toutes les NOUVEAUTÉS parues pour la Saison d'hiver.

Nos rayons sont des mieux assortis en Robes, Confections pour dames et enfants, flanelle, laine et coton, Spencers, Caleçons, Parapluies et beaucoup d'autres articles dont le détail est trop long.

Nous vous engageons vivement à visiter nos vastes magasins, où vous trouverez un grand choix comme nulle part et aussi avantageux.

C'est

AU LOUVRE

22, Rue Léopold Robert, 22

Le magasin est ouvert entre midi et 1 heure 737

Grande Liquidation

d'un Magasin de Meubles

rue de la Ronde, 3 — CHAUX-DE-FONDS — rue de la Ronde, 3

Pour cause de changement de local, j'offre à vendre tout mon stock de meubles, à des prix exceptionnellement avantageux.

Il consiste en lits complets de tous genres, canapés-lits et autres, secrétaires, chaises, bureaux, lavabos, tables rondes, carées et à coulisses; deux potagers neufs, tableaux, glaces, et beaucoup d'autres objets dont le détail serait trop long. — Duvets et Plumes.

Il reste également une salle à manger complète, noyer ciré, un piano, un salon Louis XV recouvert de velours frappé et un dit en peluche fantaisie, qui seront vendus à très bon marché.

Occasion pour fiancés désirant se mettre en ménage.

Se recommande,

Jacques Meyer.

CHARCUTERIE

Paix 65

toujours bien assortie en PORC frais, salé et fumé. Saindoux, Lard frais pour fondre à des prix défiant toute concurrence.

A. HAUSER.

Tous les jours

Saucisse à rotir. — Boudin. — Saucisse au foie allemande. Choucroute et Souriebo

Café-Brasserie des Amis

9, Rue du Premier Mars, 9

TOUS LES DIMANCHE SOIR

dès 7 1/2 heures 744

Souper aux tripes

Se recommande, J. R. KÖHLI.

Gérance d'immeubles

Rue du Parc 83, à La Chaux-de-Fonds

Pour St-Martin 1895, encore à louer quatre appartements modernes de deux pièces avec toutes dépendances, et deux rez-de-chaussées de trois pièces et dépendances; situation près de la Gare. 775

S'adresser à M. P. G.-Gentil, rue du Parc 83.